L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 1er JUIN 1893.

PETITES ANNONCES.

EGARE—Un chien setter, blanc et marron, longs poils, répondant au nom de "Brick". Récompense à la personne qui le conduira chez Fortunée Kroll, St-Pierre et Bourgogne. 31 mai—3f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, pots trés, vases, porcelaine, bronzes, objets en bronzes et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Louis e Bernard. 2 avril—3m

RADDUVINE—Remède pour le mal de dents: guérison certaine et permanente. Dépôt, 26 rue l'Orillons. 15 mai—1m

A LOUER.

UNE maison meublée à Louer à la Place Christia, rue de l'Eglise, entre Deburon et rue Dumaine. 1er juin—18f

A VENDRE.

A VENDRE—Charmante villa meublée, à Mandeville, Lac. MACON, DENIS & KERNAGHAN, 14 rue Carondelet. 30 mai—7f

DEMANDES.

MONSIEUR distingué, ayant petit avoir, désire se marier avec une demoiselle ou avec une veuve. Ecr. M. Palmer, 1397 Broadway, New-York. 1er juin—jeu, dim

ON demande—Un perrequier sachant parler un peu le français. S'adresser à Credeck, aux abattoirs. 30 mai—4f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

J. Hart vs O. P. Rabouin.

PREMIER COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 23,315.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon J Paris Claiborne, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre rues St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 10 juin 1893 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Oscar P. Rabouin dans et à un certain procès qu'il soutient maintenant dans la Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, No 36,572 du Docket, intitulé Oscar P. Rabouin vs the New Orleans Canal Improvement and Construction Co. et al

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. M. KELSON,
Constable.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 mai—2f 30—juin 3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,207—Division C—Attendu que Mme Alice Noonan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Noonan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
1er juin—1 4 10

Succession de Joseph T. Dugrain et Louise Victoire Le Breton, en Semble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,972—Division E—Attendu que Francis Dufresne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur dativ dans la succession de Joseph T. Dugrain et Louise Victoire Le Breton, en feu, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
1er juin—1 4 10

Succession de Thomas Gernon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,091—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve R. H. Tilford, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
31 mai—31—4 9 juin

Succession de R. H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve R. H. Tilford, administratrice de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
30 avril—30—3 8 juin

Succession de George E. Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,380, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles E. Fenner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
25mai—25 28 2

Succession de Nicolas Dubon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,139—Division C. A étendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Nicolas Dubon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
24 mai—24 28—juin 2

Succession de Mlle Mary A. Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 115—Division E—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mlle Mary A. Maloney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
23 mai—23 27 juin 1

Succession de Mary Wilhelmina Buchalte, femme décédée de Christian Clemens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,132—Division B.—Attendu que Christian Clemens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wilhelmina Fraehnle, femme décédée de Christian Clemens, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
FRANK ZENGEL, avocat,
23 mai—23 27—juin 1

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,145—Division D—A. H. Victor vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par A. Henry Victor soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'un régulier dit état ait été convoqué et tenu, conformément à la loi, par devant Théodore Cotonio, notaire public en cette ville, commençant le 7 juin 1893, à 11 heures A. M., que W. C. Dufour, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à dans cette affaire, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour que toutes procédures contre la personne et les biens du dit A. Henry Victor soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Conforme: JAS. D. RANKIN,
Greffier.
Greffier.
4 mai—4f 20 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,111—Division D—Thomas Mangan vs Cessions—Ordre de Cour—Que la cession en bloc de la présente succession soit convoquée et que par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et même pardevant James J. Wolff, notaire public, au new Barnum, No 135 rue Gravier de cette ville, le 12 CE JOUR, 12me jour de juin 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter cet état et les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit chargé par représenter les créanciers absents dans ce pétition.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1893.

THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Une copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Greffier.
27 mai—2f 20 juin

Succession de Mlle Mary A. Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 115—Division E—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mlle Mary A. Maloney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
23 mai—23 27 juin 1

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN,

—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

Bureaux et Ateliers,

73 CHARTRES.....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District.

Eugénie Robinson versus veuve Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,617.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la Premier District de cette ville, le MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egania et Robertson. La dite portion de terre mesure cent soixante-dix pieds neuf pouces et un ligne et demie de face à la rue Lizardi, cent treize pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Villeré et cent trente pieds dix pouces quatre lignes sur le côté vers la rue Robertson.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—2 9 14 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée portant le numéro municipal No 534 de la rue Gravier.

Ellen Burke, autorisée vs les mineurs Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,970.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 7 juin 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, attiré dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Gravier, Dolhonde ou Dorgenois, et Villeré et Parlido, désigné par le No 27 St mesurant trente deux pieds de façade rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit terrain sont désignées par le numéro municipal No 534 rue Gravier.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 7

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Port et Roughton.

A L'ENCAN.

Nicholas Faust vs. John A. Graneboff et als.

No 37,245.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 66 rue Carondelet.—MERCREDI 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1893 et signé Fred D. King, juge de la dite Cour, je vendrai publiquement à la vente à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme le No 6 du carré d'Ilet No 9 borné par les rues Bourgogne, Port et Roughton, selon un plan de Joseph Pilié, le 9 février 1830, mesurant (mesure anglaise) 29 pieds de face de rue sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, avec chambres de chaque côté, dans une agréable quatier, près du marché, d'église et d'école, accessible à plusieurs lignes de chemins de fer.

Conditions—Un tiers en plus comptant, argent de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et leur payement garanti par lien en vendeur sur le dit immeuble et par hypothèque sur le dit immeuble etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes et exigibles pour l'année 1893, en sus du montant de l'adjudication et fera un dépôt de dix pour cent du prix de la vente, comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mai 11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage double dans le Second District.

Nos 251 et 253 rue Marais,

Entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines.

—A L'ENCAN.—

Robert Murphy vs. Wm. E. Murphy.

No 28,215.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 66 rue Carondelet.—MERCREDI 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 et 76 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Jos. C. Egan, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 3 mai 1892, et signé le 2 juillet 1892, et confirmé par la Cour Suprême, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à savoir:

Un cottage double et étage et mansarde Nos 251 et 253 rue Marais, dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Villeré, Chemin du Bayou et Ursulines. Le lot mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 164 pieds de profondeur sur un côté et une profondeur irrégulière sur l'autre côté, d'après titre, en date du 29 avril 1850, sous le nom de W. E. Murphy.

Le cottage a six chambres de chaque côté, gas, bassin, jardin d'arbres fruitiers et de fleurs, la cour est pavée, et une partie de la rue du Second district bien améliorée près de plusieurs lignes de chemins de fer.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de seulement 5 pour cent par an, et lien de vendeur et toutes les clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893 en sus du montant de l'adjudication et devant déposer dix pour cent du prix d'achère comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, Esq., notaire public.

Saisi 5 19 17 24 31 juin 7

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelles.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Prytanée.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prytanée.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Laurel et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Rampart et Magnolia.
38 Melpomène et Dryades.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Pompiers, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Frenchmen.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Rampart et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Tweptelhore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Perdido.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gravier.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Bourbigny et Bienville.
154 Station des Cours, rue du César.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parreise.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Mira.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Bourgeois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mira.
412 Lafayette et Willo.
413 Remparts et Reggio.
414 Pobles et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
13 Prenez à Coton et Levée.
14 Marché Washington.
5 Louisa et Kemparts
12 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine
1 Dauphine et Indépendance
2 Station des cours, Polaire.
15 Camps des Etats-Unis
[illegible] Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS

ATTRAYANTS POUR BATIR

26

GRANDS TERRAINS ELEVÉS,

Comprenant tout ce magnifique îlet de terre borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, touchant au dépôt du chemin de fer d'Orléans (ou Dumaine) près des Fair Grounds, etc.

SUCCESSION DE MARTIN AGNELLY.

No 35,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 150 rue de la Commune—Le MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. J. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, en date de 10 mai 1893, dans l'affaire de la succession de Martin Agnelly, Docket No 35,136, il sera vendu aux enchères, savoir—

Cet îlet de terre de valeur, d'une hauteur insuitée et bien exhaussé, subdivisé en 26 grands lots, forts beaux, borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme l'angle des rues Lapeyrouse et Dupré et mesure 32 pieds 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes, en passant sur tous les édifices qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double, neuf.

Les lots Nos 2 à 1 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Le lot No 10 forme le coin des rues Lapeyrouse et White.

Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue White sur une profondeur égale entre lignes parallèles de 112 pieds.

Les lots No 14 à 22 font face à la rue Onzaga et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 14 forme le coin des rues Onzaga et White et renferme un joli cottage en bois, des dépendances, etc.

Le lot No 23 touche au lot ci dessus décrit et mesure 30 p ieds 1 ligne de face à la rue Onzaga sur une profondeur égale sur la rue Dupré de 112 pieds 11 pouces 4 lignes.

Les lots Nos 24, 25 et 26 touchent au lot ci dessus décrit, dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 1 ligne.

C'est un des plus beaux îlets de terre de 26ème district; il est subdivisé en 26 grands lots de terre et est admirablement situé pour maison de résidence, etc.

Il est très bien situé, forme un terrain très élevé, beaucoup plus qu'il ne s'en sont en général à la Nouvelle-Orléans, il est à la rue Onzaga, renferme beaucoup d'ornagers en rapport abondant des fruits délicieux et d'un fort volume qui à eux seuls donnent un joli revenu.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à complet paiement, avec tous les clauses ordinaires de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Davigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux ci devront assumer le paiement des taxes de 1893 et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

14 mai—14 17 24 31—juin 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Cottage coin Louisa et Bourgogne.

Un lot rue Bourgogne.

Succession de Charles Albert.

No 38,748—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 150 rue de la Commune—MERCREDI, 31 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clouis Reeperbahn, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur égale à la rue Bourgogne de 88 pieds de la dite rue. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne facilité de voiture derrière.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clouis Reeperbahn, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur égale à la rue Bourgogne de 88 pieds de la dite rue. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne facilité de voiture derrière.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, attiré dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Gravier, Dolhonde ou Dorgenois, et Villeré et Parlido, désigné par le No 27 St mesurant trente deux pieds de façade rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit terrain sont désignées par le numéro municipal No 534 rue Gravier.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 7

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN

—DE—

Propriétés Rémunératrices et bien situées.

PROPRIETES

RUE ROYALE.

No 162 rue Royale, entre Orléans et St-Pierre. Elégante bâtisse en brique à trois étages avec vérandah en fer ouvragé et entrée pour voiture, divisée pour magasin et résidence.

No 175 rue Royale, entre Ste-Anne et Orléans. Grande bâtisse en briques à deux étages, avec une grande entrée pour voiture, occupée par des magasins et le haut divisé pour résidence.

No 180 rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne. Elégante bâtisse en brique à trois étages avec vérandah en fer ouvragé.

No 190 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse en brique à trois étages avec une vérandah en fer ouvragé, occupée en bas comme magasin et comme résidence dans le haut.

No 199 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le bas étant occupé comme magasin et le haut comme résidence.

No 201 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine, jolie résidence en brique à un étage, avec une grande cour briquetée.

No 203 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Jolie résidence en brique à un étage avec une grande cour briquetée.

Toutes les propriétés ci-dessus sont occupées par des locataires prompts à la paie.

Tombeau dans le Cimetière St-Louis.

Succession de Bernard Senat.

No 36,723—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 135 rue Commune.—MERCREDI, 14 juin 1893 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de la rotonde de l'Hotel St Charles, rez-de-chaussée du même, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 2 mai 1893, rendu dans la succession de Bernard Senat, le droit de propriété de la 5 mai 1893, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tous droits qui en quelque sorte y appartient, situé dans le 2ème District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Orleans et St-Pierre, et mesurant 26 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 1/2 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, mesure américaine, d'après les titres de propriété. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages avec terrasse en toit plat ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, vitres colées, avec portes à glissoires, trois chambres à coucher avec portes cabinets, corridor et galerie au second étage et trois chambres, corridor et cabinet au troisième étage; aussi une bâtisse en briques à trois étages à l'arrière, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage, et trois chambres et galerie au troisième étage, et une bâtisse en briques à deux étages dans la cour, une bâtisse principale ayant une chambre et lieu d'aisance à chaque étage, galerie au second et gs, cuisine, gas, waterworks, cour pavée, entrée pour voiture avec grandes portes, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 163 rue Royale.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, attiré dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Royale, Orleans, Dumaine et Ste-Anne. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le susdit plan de J. A. D'Hémecourt, député-voyer de la ville, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Delhomme, notaire, le 16 avril 1879, dans lequel lot il est borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit plan de J. A. D'Hémecourt, et mesurant 41 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence en briques à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, 2 pièces à manger, un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, terrasse en brique, gas, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 203 rue Royale.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Royale, Dumaine, Bourbon et Ste-Anne, désigné par le lettre B sur un plan de Pierre E. Bigny, arpenteur, en date du 1er mai 1892, dans l'Ilet No 47, borné par les rues Dumaine, Royale, Charters et Ste-Anne et mesurant immédiatement au lot de terre ci-dessus décrit et se trouvant 20 pieds de face à la dite rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les susdites propriétés consistent en un élégant édifice en briques à trois étages avec terrasses en toit plat, magasin, chambre dans le fond, et vestibule au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun au 2e et 3e étages; aussi un édifice en briques à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, lieu d'aisance, gas, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 192, rue Royale.

4° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, privilèges, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le Second District de cette ville, désigné comme le No 1, dans le plan dressé par J. A. d'Hémecourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, annexé pour référence à l'acte d'achat de la succession de Romain Bregier, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Delhomme, notaire, le 16 avril 1879, dans lequel lot il est borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit plan de J. A. d'Hémecourt, et mesurant 41 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence en briques à trois étages avec 4 chambres, 2 cabinets, 2 pièces à manger, un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, terrasse en brique, gas, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 209 rue Royale.

5° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'Ilet borné par les rues Cilo, Ursule, Franklin et Liberté. Le cottage est retiré de la rue, a une allerie devant, 3 chambres de chaque côté, bois et ardoises, etc. Dans un voisinage bien amélioré, près du bas de l'Annunciade. Le lot est désigné par le No 14, sur un certain plan, daté du 8 mai 1893, de Nicholls, architecte, daté le 27 février 1853, et déposé au bureau de T. C. Mark, arpenteur public en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Cilo sur 159 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, 2 et 3 ans, à un crédit d'un et deux ans, portant 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et payables pour cette année 1893, et déposeront dix pour cent du prix de la vente, comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 mai 11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage double dans le Second District.

Nos 251 et 253 rue Marais,

Entre le Chemin du Bayou et